

# Séjour à Strasbourg

## les 13, 14 et 15 juin 2022



100 élèves du Projet européen « anglais euro »

8 accompagnateurs :

M<sup>mes</sup> Amieux, Chaix, Chastagnac, Leroy, Monnier, Piccolo  
M. Bergerot et Blondeau

trajet en bus

Hébergement  
à l'Auberge de jeunesse de Strasbourg



## ■ Lundi 13 juin : les villages alsaciens



- 6h Place du Champ de Mars : Rassemblement et répartition dans les bus
- Pique-nique à Riquewihr => prévoir pique-nique + boissons
- Découverte des villages de Riquewihr puis Ribeauvillé => prévoir goûter
- Repas et nuit à l'Auberge de Jeunesse de Strasbourg

# ■ Mardi 14 juin matin : le Conseil de l'Europe



- Projection d'un film sur l'histoire de la construction européenne

- Visite de l'hémicycle



- Pique-nique dans le Parc de l'Orangerie (fourni par l'Auberge de Jeunesse)

# ■ Mardi 14 juin après-midi : Strasbourg

- Visite guidée de la ville

- Temps libre



- Mercredi 15 juin :  
le Palais du pain d'épices à Gertwiller



- Visite ludique du Palais du pain d'épices (et sa boutique !)
- Pique-nique (fourni par l'Auberge de Jeunesse)
- 20h : Arrivée au Champ de Mars à La Tour du Pin

# A NE PAS OUBLIER !

- La carte d'identité ou passeport (ou carte avec photo) rangée dans un porte-carte ou portefeuille (pas dans la poche !) à montrer au responsable de bus
- Un masque chirurgical pour la visite du Conseil de l'Europe
- Le pique-nique, le goûter et les boissons pour le jour du départ
- Une serviette et une trousse de toilette (draps fournis par l'Auberge de Jeunesse)
- Une petite valise ou sac de voyage et un sac à dos pour la journée
- De bonnes chaussures, un couvre-chef et un vêtement de pluie (capuche !) au cas où
- De quoi écrire et une pochette pour ranger les documents distribués lors des visites
- Un peu d'argent de poche
- Des médicaments pour le mal des transports si besoin => préciser à la montée dans le bus
- En cas de traitement médical, en parler au responsable de bus et lui donner l'ordonnance

## ■ Rappel du règlement intérieur du séjour : (signé lors de l'inscription)

- Les élèves seront sous la responsabilité des accompagnateurs et du chef d'établissement ; **le règlement intérieur du collège restera donc applicable.**
- Les élèves s'engagent à **respecter les consignes de politesse et de sécurité** données par les accompagnateurs durant les visites, à l'Auberge de jeunesse et dans le car.
- Les téléphones portables seront **autorisés selon les directives** des accompagnateurs et seront **sous la responsabilité de leur propriétaire.**
- Si un élève fait l'objet d'un acte répréhensible (vol, violence, etc), il y aura **exclusion de l'établissement** dès son retour.
- En cas de problème de santé, les parents autorisent les accompagnateurs à prendre les dispositions nécessaires (prise de médicaments, hospitalisation, transfusion, soins médicaux).